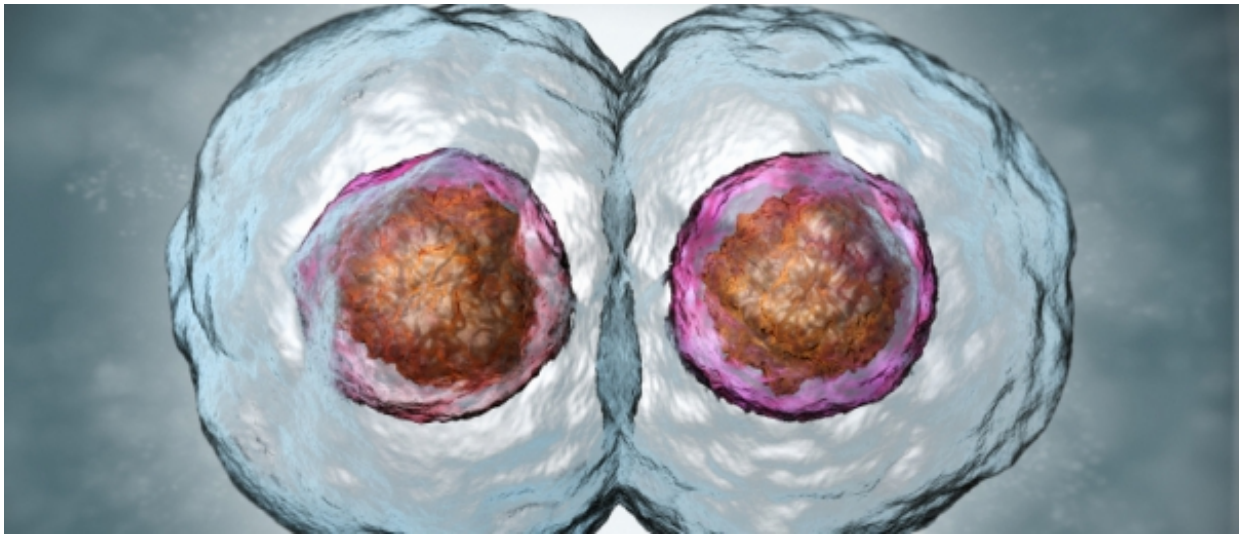


Pierre Bienvault (30/10/2018)



A quel moment l'embryon devient-il véritablement humain ? *« Il n'appartient pas à l'homme de définir les seuils d'humanité de manière intangible »* a répondu le Père Thierry Magnin devant la mission parlementaire de la révision de la loi de bioéthique à l'Assemblée Nationale. Docteur en sciences physiques, il a travaillé plus de vingt ans dans la recherche scientifique (notamment à l'École des mines de Saint-Étienne) et a été membre du comité scientifique du CNRS de 1995 à 2000. Il est aussi le recteur de l'Université Catholique de Lyon.

Auditionné le 30 octobre par la commission bioéthique de l'Assemblée Nationale, il s'est exprimé avec force au sujet du respect de l'embryon. A partir de quel instant l'humanité vient-elle animer l'embryon ? *« On ne le sait pas et, du coup, ma proposition est de dire : respectons l'embryon comme on respecte une personne humaine »*, estimant, au sujet de la recherche sur l'embryon, qu'on *« ne peut pas faire des travaux sur l'embryon en arrêtant son existence »*.

Le Père Thierry Magnin s'est exprimé au sujet de la PMA dite *« pour toutes »*. Il a réaffirmé à plusieurs reprises qu'il reconnaissait bien la réalité de cet amour, et comprenait ce désir d'enfant, *« mais est-ce que ce désir se transforme automatiquement en droit à l'enfant ? »* Il a rappelé aux députés la différence notoire entre deux enfants privés de père et/ou de mère, l'un par les accidents de la vie et les *« blessures de l'existence »*, l'autre par une institutionnalisation générée par la loi elle-même. *« Le principe d'égalité invoqué pour l'ouverture de la PMA semble banaliser le fait d'être un enfant sans père, au nom de l'amour de deux femmes et d'une femme seule »*, ajoutant qu'au nom de cette même égalité, *« la GPA pour les couples d'hommes serait alors inévitable »*.

Le Recteur a ensuite fourni son éclairage sur les questions de fin de vie, fort de ses quinze années en unités de soins palliatifs. *« Les responsables de ces unités m'ont souvent dit que la très grande majorité des personnes qui avait pu parfois demander une euthanasie ne la demandaient plus, une fois qu'elles étaient entrées en soins palliatifs »*, ajoutant qu'il comprenait bien que les professionnels des soins palliatifs soient majoritairement opposés

à toute forme d'euthanasie. Quant à la sédation palliative, il rappelle qu'elle reste « *la dernière des dernières issues* » pour supporter une fin de vie très difficile pour le patient et pour l'entourage, mais demeure « *en fait très rare* » malgré son autorisation par la loi.